

## Commune de Gedinne

### 1. Etat des Lieux

- Existe-t-il un type de mobilité à la demande à destination des personnes nécessitant des soins en milieu hospitalier?

Oui

- Lequel?

Service de covoiturage

- Quel est son nom?

Co-Voiture-Age

- Quelle forme légale?

Service du CPAS

- Disposez-vous d'un véhicule propre à cet usage?
  - o Neuf/Occasion
  - o Coût à l'achat?

Non, il s'agit des véhicules des particuliers

- o Coût d'utilisation par an (chauffeur non compris)?

/

- o Type de véhicule?

Voiture familiale

- Véhicule appartenant au chauffeur?
  - o Coût d'utilisation par an (chauffeur non compris)?

/

### 2. Le Chauffeur

- Statut?

Chauffeurs bénévoles actifs ou pensionnés

- Mode de rétribution?

0,20€/km (en-dessous de 40 km parcourus)  
0,28€/km (à partir du 4<sup>f</sup> km)

- Qualification requise?

- Conduite irréprochable,  
- Certificat de bonne vie et mœurs

### 3. Les Bénéficiaires

- Coût?

Tickets-km à acheter au CPAS à 0,19€/km  
0,27€/km au-delà des 40 km (sauf dans le cas des déplacements pour raisons médicales)  
2,5€ par heure d'attente

- Délais de réservation?

Prévenir le service 24h à l'avance pour un déplacement intérieur ou de 48 à 72h à l'avance pour un déplacement à l'extérieur de l'entité communale de Gedinne

- Mode de réservation?

Téléphone

- Critères requis pour l'utilisation par le bénéficiaire?

- Habiter la commune de Gedinne,  
- Payer l'affiliation

- Fréquence d'utilisation?

/

- Limites territoriales du transport?

Aucune